



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Apprentissage de la lecture : NON A LA DELATION Les enseignants ne seront pas les boucs émissaires**

Le SNUDI FO dénonce la campagne initiée par l'association « SOS Education » qui, par voie de presse, « met en garde les parents d'élèves de CP contre les méthodes de lecture utilisées dans la majorité des écoles... » et propose aux parents de donner « le nom du manuel de lecture de leur enfant, ainsi que le nom de l'école où il est scolarisé » afin d'apporter au ministre « des informations précises et concrètes sur la non application de la réforme sur le terrain. ».

Pour le SNUDI FO, une telle méthode relève de la délation et vise à faire porter la responsabilité de l'échec scolaire aux enseignants.

C'est oublier un peu vite la responsabilité des gouvernements successifs qui, depuis plusieurs dizaines d'années, multiplient les « réformes » qui ont abouti, en particulier, à ce que l'horaire imparti à l'apprentissage de la lecture en CP passe de 15 à 9 heures hebdomadaires et que la formation à l'enseignement de cette discipline soit réduite à la portion congrue dans les IUFM.

D'ailleurs, le ministre actuel de l'Education nationale ne se démarque en rien de ses prédécesseurs dans la mesure où, avec le soutien de groupes de pression comme l'association « SOS Education », il oppose une méthode à une autre sans s'attaquer à la racine du mal.

Mais, n'en déplaise aux responsables de « SOS Education », l'immense majorité des parents fait confiance aux enseignants qui, malgré les réformes successives affaiblissant l'école laïque, se sont toujours efforcés, dans le cadre de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle garanties par leur statut, de remplir avec conscience et dévouement leur mission : permettre à tous les élèves qui leur sont confiés d'acquérir un solide esprit critique et les connaissances normalement accessibles à leur âge.

Aussi, le SNUDI FO demande que les Inspecteurs généraux missionnés par le ministre pour vérifier que « la disposition centrale de l'arrêté du 24 mars 2006 sur l'apprentissage de la lecture est bien appliquée dans tous les cours préparatoires », prennent en compte la réalité des difficultés auxquelles les collègues sont aujourd'hui confrontés.

En tout état de cause, le SNUDI FO, pas plus aujourd'hui qu'hier, n'acceptera qu'un collègue puisse être inquiété quant au choix de ses méthodes pédagogiques.

Montreuil le 17 octobre 2006